Nations Unies S/2020/1078



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 novembre 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 2 novembre 2020, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la lettre qui m'a été adressée le 23 juillet 2020 (S/2020/766) par le Président du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil m'a prié d'établir un rapport écrit contenant une appréciation des problèmes auxquels le Burundi fait face et des recommandations sur la portée et les modalités des activités que l'Organisation des Nations Unies devrait mener dans le pays, aux côtés de l'Union africaine et de la région, pour aider le Burundi à parvenir à une paix, une réconciliation et un développement durables, et de lui présenter ce rapport le 31 octobre 2020 au plus tard.

Le 29 juin 2020, j'ai eu une conversation téléphonique avec le Président du Burundi, Évariste Ndayishimiye, pour lui présenter mes condoléances suite au décès de l'ancien Président, Pierre Nkurunziza, et pour le féliciter de son élection à la présidence. Nous avons également discuté des modalités de l'appui que l'Organisation des Nations Unies apporterait au Burundi à l'avenir. M. Ndayishimiye s'est félicité de mon offre de dépêcher une mission multidisciplinaire chargée d'évaluer la situation dans le pays et de cerner les domaines dans lesquels l'Organisation pourrait fournir son soutien.

J'ai demandé à mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, Huang Xia, et à la Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique, Bintou Keita, de diriger conjointement une mission d'évaluation stratégique au Burundi. L'équipe multidisciplinaire a été déployée dans le pays du 14 au 19 septembre 2020 et a bénéficié de la participation de membres de l'équipe de pays des Nations Unies. La délégation a tenu des consultations avec les acteurs nationaux et internationaux sur toutes les questions afférentes aux relations entre le Burundi et l'Organisation des Nations Unies. Je vous fais tenir ci-joint mon rapport (voir annexe), qui contient des recommandations visant à renforcer la coopération entre l'Organisation et le Burundi.

Comme il est souligné dans le rapport, le Burundi est mû par une volonté forte et réelle d'opérer un changement positif. La communauté internationale a la possibilité d'aider le Gouvernement et le peuple burundais à tirer parti de cette dynamique, en les assistant activement dans la transformation souhaitée par le pays, tout en facilitant la réconciliation, la mise en place d'un système politique inclusif et la promotion des droits humains et des libertés fondamentales pour tous les Burundais et Burundaises.

La disposition du Président Ndayishimiye et du Gouvernement burundais à collaborer avec les acteurs régionaux et internationaux, dans un esprit de respect mutuel et de partenariat, est louable et contribuera grandement à la réalisation d'une



réconciliation complète et de la transformation recherchée. À cette fin, je réitère la détermination de l'Organisation des Nations Unies à soutenir le Gouvernement et le peuple burundais dans leur cheminement vers un avenir pacifique et prospère.

Je remercie l'administration burundaise du soutien qu'elle a apporté à la mission d'évaluation stratégique, qui a pu se déployer dans le pays en observant pleinement les mesures de prévention de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et je remercie également toutes les parties prenantes pour leur participation active aux travaux de la mission.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) António **Guterres**

Annexe

Rapport du Secrétaire général sur la mission d'évaluation stratégique sur les activités de l'Organisation des Nations Unies relatives au Burundi

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en réponse à la lettre datée du 23 juillet 2020 (S/2020/766) dans laquelle le Président du Conseil de sécurité m'a prié d'établir un rapport écrit contenant une appréciation des problèmes auxquels le Burundi fait face et des recommandations sur la portée et les modalités des activités que l'Organisation des Nations Unies devrait mener dans le pays, aux côtés de l'Union africaine et de la région, pour aider le Burundi à parvenir à une paix, une réconciliation et un développement durables, et de lui présenter ce rapport le 31 octobre 2020 au plus tard. Cette lettre a été produite dans le contexte des derniers événements, notamment les élections du 20 mai 2020 et l'évolution de la situation dans le pays en matière de paix et de sécurité. Avant de recevoir la requête du Conseil, j'ai eu, le 29 juin, une conversation téléphonique avec le Président du Burundi, Évariste Ndayishimiye, au cours de laquelle celui-ci a salué mon offre de dépêcher une mission multidisciplinaire des Nations Unies chargée d'évaluer la situation dans le pays et de cerner les domaines dans lesquels l'Organisation des Nations Unies pourrait apporter son soutien.

II. Contexte

2. Suite à la crise de 2015 déclenchée par la candidature de feu le Président, Pierre Nkurunziza, à un troisième mandat, la situation au Burundi a été à nouveau inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Conformément aux résolutions 2248 (2015), 2279 (2016) et 2303 (2016) du Conseil de sécurité, le Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général pour le Burundi, qui succède au Bureau du (de la) Conseiller(ère) spécial(e) du Secrétaire général pour la prévention des conflits, y compris au Burundi, a été créé pour aider le pays et la région à trouver une solution pacifique et durable à la crise.

3. Dans l'exécution de son mandat, le Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) pour le Burundi a fourni un appui technique et une assistance de fond au facilitateur du dialogue interburundais dirigé par la Communauté d'Afrique de l'Est, feu le Président de la République-Unie de Tanzanie, Benjamin Mkapa. Une groupe de travail technique mixte composé de la Communauté d'Afrique de l'Est, de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies a aidé à faciliter cinq sessions de dialogue. Cependant, les cycles ultérieurs du processus de dialogue n'ont pas eu lieu, malgré les efforts du facilitateur et de l'Envoyé spécial, l'ancien Président de transition du Burkina Faso, Michel Kafando. En février 2019, après avoir annoncé la fin de sa mission, le facilitateur a remis au médiateur du dialogue interburundais, le Président ougandais Yoweri Museveni, son rapport final et une feuille de route pour une paix durable au Burundi, pour examen au vingtième Sommet ordinaire des chefs d'État de la Communauté d'Afrique de l'Est, qui s'est tenu le même mois. Les participantes et participants au Sommet ont décidé de poursuivre leurs échanges de vue sur la question et doivent encore annoncer les modalités de leurs travaux futurs.

4. Entre le 20 mai et le 24 août 2020, des élections générales ont été tenues au Burundi dans un climat relativement pacifique, ce qui a entraîné des changements à la tête des principales institutions de l'État, notamment au Cabinet de la Présidence,

au Parlement, ainsi que dans les conseils communaux et locaux. À l'issue du scrutin, M. Ndayishimiye a prêté serment en tant que Président le 18 juin. Le Premier Ministre, Alain-Guillaume Bunyoni, a été nommé le 24 juin et le nouveau Gouvernement a été nommé le 28 juin. En outre, le 25 août, Gélase Ndabirabe et Emmanuel Sinzohagera ont été élus, respectivement, Président de l'Assemblée nationale et Président du Sénat.

5. C'est dans ce contexte que la mission d'évaluation stratégique, codirigée par mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, Huang Xia, et la Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique, Bintou Keita, s'est rendue au Burundi du 14 au 19 septembre. La mission multidisciplinaire comprenait également des représentantes et représentants du Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale, du Bureau du Coordonnateur résident et de l'équipe de pays des Nations Unies, dont des représentantes et représentants du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du Fonds des Nations Unies pour la population. Les membres de la mission d'évaluation stratégique ont rencontré des parties prenantes clés du pays, notamment le Président du Burundi, des hauts fonctionnaires, des responsables de partis politiques, l'Ombudsman et des représentantes et représentants de la Commission Vérité et réconciliation et de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, ainsi que des groupes de la société civile (groupes religieux, organisations de femmes, groupes de jeunes, organisations de défense des droits humains et médias). L'équipe a également rencontré des représentantes et représentants d'organisations régionales et internationales, dont l'Union africaine, la Communauté d'Afrique de l'Est, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, des chefs de missions diplomatiques accréditées au Burundi, ainsi que des représentantes et représentants d'autres agences, fonds et programmes des Nations Unies et d'institutions financières internationales et d'organisations non gouvernementales (ONG), entre autres.

III. Constatations

A. Situation politique et consolidation de la paix

6. Le processus électoral de 2020 a été considéré comme globalement pacifique, nonobstant quelques incidents de violence ouverte entre le parti au pouvoir et l'opposition ainsi que des allégations d'irrégularités. Les parties prenantes burundaises consultées durant la mission d'évaluation stratégique ont fait savoir qu'elles acceptaient le résultat des élections et affirmé leur volonté d'aller de l'avant et de donner au Gouvernement une chance d'honorer ses promesses électorales. Dans son discours d'inauguration prononcé le 18 juin, M. Ndayishimiye a présenté les six grandes priorités de son gouvernement pour les sept prochaines années, à savoir : a) la bonne gouvernance ; b) la santé publique ; c) l'agriculture et l'élevage ; d) le chômage des jeunes ; e) la protection sociale des retraités ; f) la paix et la réconciliation. En outre, à plusieurs reprises, le Président a déclaré publiquement qu'il était ouvert au dialogue, évoquant la culture de dialogue caractéristique de la société burundaise.

7. Toutefois, la situation demeure fragile. Certaines parties prenantes ont fait part de leur préoccupation face au contrôle écrasant exercé par le parti au pouvoir, le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD), dans les institutions de l'État (86 sièges sur 123 à l'Assemblée nationale, 33 sièges sur 39 au Sénat) et à tous les niveaux de l'administration. Une autre préoccupation a été exprimée au sujet de la nomination

de militaires et de policiers à des postes ministériels et des postes de gouverneur clés, qui est perçue comme une militarisation de l'administration. Les inquiétudes formulées par certaines parties prenantes consultées portaient également sur le sentiment que la nouvelle administration avait tendance à imposer unilatéralement ses vues sur les questions litigieuses. Elles ont cité, à titre d'exemple, le fait que le Gouvernement ait fixé des conditions pour le retour des personnalités politiques et des militantes ou militants de la société civile accusés d'avoir participé à la tentative de coup d'État de 2015. De nombreux interlocuteurs ont fait valoir qu'il était urgent de voir des signes concrets de l'ouverture déclarée par le nouveau Gouvernement et souligné qu'il importait de renforcer la confiance entre les Burundais et auprès des partenaires.

8. De plus, plusieurs parties prenantes ont fait observer que les problèmes relatifs à la paix et à la stabilité au Burundi et dans la région restaient sans solution, notamment les questions concernant la sécurité, l'exclusion, la marginalisation, les réfugiés, la réconciliation, la cohésion sociale, l'espace politique et la liberté d'expression. Les parties prenantes ne parviennent toujours pas à se mettre d'accord sur les meilleurs mécanismes pour avancer. Par ailleurs, une part importante de la population est encore traumatisée par les expériences du passé, notamment la violence, la guerre civile et la crise de 2015, ce qui continue à influencer les sentiments de ces personnes envers la nouvelle administration. Ce fait pourrait expliquer la méfiance persistante et généralisée qui règne parmi les citoyennes et citoyens et les communautés, ainsi qu'entre l'opposition et le Gouvernement.

9. Lors de sa rencontre avec la mission d'évaluation stratégique, M. Ndayishimiye a réitéré ses six priorités et l'importance du plan national de développement. Il a souligné les progrès réalisés par le pays depuis 2015, mettant en avant les améliorations de la sécurité nationale, ainsi que le processus électoral pacifique et l'inauguration de nouvelles institutions. Tout en exprimant son ouverture au dialogue entre Burundais, il a estimé que le processus de dialogue interburundais mené par la Communauté d'Afrique de l'Est était terminé. Le Ministre des affaires étrangères et de la coopération au développement, Albert Shingiro, a souscrit à cet avis et affirmé que la paix et la stabilité prévalaient dans le pays, malgré les questions en suspens relatives à la réconciliation et à la cohésion sociale.

10. Le Président et son ministre des affaires étrangères ont souligné que le Burundi ne représentait plus une menace pour la paix et la sécurité internationales et qu'il devrait par conséquent être retiré de l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Ils ont également fait savoir que le Gouvernement était prêt à s'engager, dès que possible, dans un dialogue constructif sur l'avenir du Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) pour le Burundi et sur la poursuite de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix.

11. Le nouveau Président et son gouvernement sont généralement perçus par de nombreuses parties prenantes comme accessibles et ouverts aux échanges avec la communauté internationale. L'esprit d'ouverture dont font preuve les autorités burundaises et leur volonté d'améliorer la dynamique dans divers secteurs de la société (notamment : espace politique, réconciliation, développement socioéconomique, sécurité, droits humains et cohésion sociale) sont accueillis avec un optimisme prudent par de nombreuses personnes. Les efforts consentis par le Président pour se mettre en rapport avec certaines parties prenantes clés (notamment les anciens Présidents du Burundi, les églises catholique et protestante, l'Union africaine, l'Union européenne, les membres du Conseil de sécurité, le groupe des ambassadeurs des États d'Afrique et la plupart des organisations de la société civile et de femmes, ainsi que les agences, fonds et programmes des Nations Unies et les institutions financières internationales) ont été particulièrement appréciés et

considérés par de nombreux interlocuteurs et interlocutrices de la mission d'évaluation stratégique comme des étapes positives vers la normalisation des relations, y compris avec les partenaires étrangers.

12. Certaines parties prenantes ont approuvé la demande du Gouvernement de retirer la situation au Burundi de l'ordre du jour du Conseil de sécurité, faisant valoir que ce retrait améliorerait le profil du pays aux yeux des partenaires et des investisseurs potentiels. Toutefois, d'autres ont estimé qu'il serait prématuré d'accéder à cette requête, étant donné que les menaces pour la paix et la sécurité découlant de la crise de 2015 étaient encore présentes et qu'aucune solution n'avait été trouvée face aux préoccupations soulevées quant à l'application de dispositions clés de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi. En outre, certains interlocuteurs ont fait observer que les institutions nationales n'étaient pas encore pleinement outillées pour remédier à ces problèmes de façon adéquate sans l'appui de l'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires régionaux et internationaux. Ils ont insisté sur la nécessité de maintenir la participation de la communauté internationale au processus sociopolitique du pays, afin d'assurer sa crédibilité, de garantir la sûreté et la sécurité de différents acteurs extérieurs et de faciliter le consensus entre les acteurs nationaux, qui restent profondément divisés sur le plan politique.

13. À cet égard, alors que plusieurs parties prenantes ont continué à insister pour que le dialogue interburundais reprenne, d'autres ont mis en cause la faisabilité de ce projet, en l'absence d'engagement de la part du Gouvernement. Et cependant, l'administration doit relever le défi majeur de parvenir à un consensus et de gagner la confiance des principales parties prenantes quant à sa capacité de répondre aux espoirs de changement positif nourris par la population. Dans le même ordre d'idées, la plupart des interlocuteurs, à l'exception du Gouvernement, ont souligné qu'il était essentiel de respecter l'esprit et la lettre de l'Accord d'Arusha et de préserver les dividendes de la paix ainsi obtenus.

B. Conditions de sécurité

14. Les avis des différentes parties prenantes divergeaient sur le rôle et le statut des Imbonerakure, la ligue de jeunes du parti au pouvoir, le CNDD-FDD. Plusieurs incidents signalés indiquent que certains hauts fonctionnaires et institutions du Gouvernement tentent de freiner les Imbonerakure, dont des membres été accusés d'exécuter des tâches incombant aux forces de sécurité et de se livrer à des atteintes et à des crimes en toute impunité. Contrairement à plusieurs signalements selon lesquels ils empêchent l'instauration d'une paix durable et commettent des violations des droits humains, le Gouvernement a déclaré que les membres des Imbonerakure n'étaient pas armés, ne constituaient pas une menace pour la paix et la sécurité et étaient pleinement déterminés à soutenir les efforts de développement national. De plus, les autorités burundaises ont fait valoir que certains membres des Imbonerakure étaient également membres des comités de sécurité mixtes, aux côtés des femmes, des administrations locales, de la police et de l'armée. Plusieurs interlocuteurs ont noté que la recherche d'autres activités rémunératrices pour les membres des Imbonerakure restait problématique pour les autorités. Après une période prolongée de calme relatif, on s'inquiète de plus en plus d'un risque de violence et de déstabilisation, au vu de la multiplication des activités militaires dans certaines parties du pays. Il s'agit notamment d'infiltrations présumées de groupes armés venus de l'est de la République démocratique du Congo, ainsi que d'affrontements consécutifs avec les forces de sécurité et de signalements d'attaques contre des civils.

15. Le Gouvernement a minimisé l'importance de ces incidents, les qualifiant d'activités criminelles de groupes de bandits. Cependant, le groupe armé « Résistance pour un État de droit au Burundi » a revendiqué la responsabilité de certains de ces actes, déclarant qu'il avait réagi ainsi au refus du CNDD-FDD d'engager le dialogue avec les membres de l'opposition. Un administrateur de la région de Rumonge a annoncé que trois membres du Congrès national pour la Liberté (CNL) avaient été arrêtés pour collaboration avec un groupe rebelle responsable d'une incursion armée, au cours de laquelle 13 civils ont été tués au mois d'août dans la province de Rumonge.

C. Situation socioéconomique et budgétaire

16. Les indicateurs de développement récemment enregistrés au Burundi montrent que la timide reprise économique s'est poursuivie en 2019. Le produit intérieur brut (PIB) réel, qui devait atteindre 4,1 % en 2019 selon des projections nationales (1,8 % selon la Banque mondiale), se contractera de 4,9 % en 2020, du fait des répercussions économiques de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). La dépendance du pays à l'égard des produits agricoles importés le rendra particulièrement vulnérable aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement résultant des restrictions de voyage, y compris dans les pays voisins. La croissance économique en 2021, qui devrait atteindre une moyenne de 3,1 % d'une année sur l'autre, sera sous-tendue par une reprise régulière dans les secteurs axés sur l'exportation, à savoir l'agriculture (qui représente environ 40 % du PIB) et l'exploitation minière.

17. Le déficit des comptes courants devrait se réduire en raison de la forte baisse des prix du pétrole et de la hausse du prix de l'or. Le déficit budgétaire devrait se creuser pour atteindre 6,1 % du PIB en 2020, la contraction du commerce international et de l'activité économique entraînant une perte de recettes et les dépenses de santé ayant augmenté en raison de la pandémie, à celles-ci s'ajoutant les dépenses liées aux élections en 2020. Le plan d'urgence relatif à la pandémie de COVID-19 a été budgétisé à 28,5 millions de dollars des États-Unis pour une intervention de six mois, ce qui a encore creusé le fossé. Malgré la baisse des taux d'inflation précédemment enregistrée, il est prévisible que l'inflation moyenne augmentera régulièrement pour atteindre 5,0 % en 2020, du fait de la hausse des prix des denrées alimentaires, qui pourrait s'ajouter à d'autres pressions pesant sur la monnaie du pays.

18. La dette publique a considérablement augmenté, passant de 34 % du PIB en 2014 à près de 50 % en 2018. Il ne fait aucun doute que la pandémie de COVID-19 entraînera une baisse des recettes publiques et une augmentation des dépenses, suite aux mesures d'intervention d'urgence mises en place pour riposter à la pandémie. Cette situation devrait encore creuser le déficit budgétaire, que le Gouvernement devra financer en recourant à l'emprunt et, possiblement, à l'aide extérieure.

19. Le plan national de développement pour 2018-2027, adopté par le Gouvernement en août 2018, vise à faire de l'économie burundaise une économie émergente d'ici à 2027. Toutefois, la crise sociopolitique de 2015 a eu une incidence néfaste sur les principaux indicateurs économiques et sociaux du pays. La dépendance du Burundi vis-à-vis de l'aide étrangère dépassait 50 % en 2015, mais le pays a perdu le soutien budgétaire direct de divers donateurs depuis 2016. Nonobstant un taux de pauvreté demeurant élevé (72,9 % en 2018), principalement dans les zones rurales, le Gouvernement poursuit l'exécution de son programme de développement national et a obtenu des résultats louables en matière d'accès à l'éducation (96 %) et à l'eau potable (73 %).

20. Le Gouvernement met un accent considérable sur le développement social et économique, clé d'une paix et d'une sécurité durables dans tout le pays. Durant la mission, les ministères compétents ont souligné qu'il était impératif de vaincre la pauvreté, notant à cet égard l'importance d'un soutien supplémentaire et substantiel de la communauté internationale à l'appui de cette entreprise. Avec l'aide des agences, fonds et programmes des Nations Unies, des progrès importants ont été réalisés conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux objectifs de développement durable y afférents. La principale préoccupation du Gouvernement est actuellement de savoir comment aborder le développement au regard des six priorités définies par le Président, conformément au plan national de développement et au Programme 2030. Plusieurs interlocuteurs ont noté qu'en raison d'un manque de consultations appropriées avec les partenaires avant l'adoption du plan, il s'est avéré difficile d'obtenir le soutien et le financement de ces partenaires pour certaines composantes du plan.

21. La création d'emplois et d'activités génératrices de revenus pour produire des richesses et répondre aux attentes de la population croissante (en particulier les femmes, les jeunes, les rapatriés et les personnes déplacées), qui souhaite une amélioration des conditions de vie, continue de donner matière à préoccupation. Le chômage des jeunes reste particulièrement élevé. Si l'on n'y remédie pas, la jeunesse pourrait tomber sous l'emprise de forces négatives, au lieu de devenir un moteur de développement économique. Parmi les défis économiques pressants, la difficulté d'accéder aux terres arables risque de déclencher des violences, qui pourraient être exacerbées par le retour des réfugiés. Certaines parties prenantes ont fait observer que la création de coopératives sous les auspices du Gouvernement avait été accueillie avec scepticisme.

22. La plupart des acteurs étaient d'avis que la gouvernance économique et démocratique, ainsi que le renforcement des capacités techniques et institutionnelles, la décentralisation et la lutte contre la corruption étaient des domaines critiques où le soutien des partenaires internationaux, principalement des agences, fonds et programmes des Nations Unies, était nécessaire.

D. Situation humanitaire

23. Les besoins humanitaires ont progressivement augmenté depuis le début de l'année 2020, après avoir décliné pendant un an. Cet accroissement est principalement lié aux vulnérabilités préexistantes, aggravées par les effets de la pandémie de COVID-19, ainsi qu'aux pluies exceptionnellement fortes de la fin 2019 et du début 2020, qui ont entrainé le déplacement de milliers de personnes et nui aux récoltes.

24. Malgré sa fragilité socioéconomique, le Burundi continue d'accueillir près de 74 000 réfugiés congolais, répartis dans cinq camps et dans diverses zones urbaines du pays. La situation de quelque 41 000 réfugiés a été particulièrement difficile, en raison du délabrement de leurs abris et de la fragilité des structures des camps qui ont été durement touchés par les fortes pluies. Ces phénomènes ont exacerbé les vulnérabilités préexistantes liées à l'absence d'activités génératrices de revenus et aux réserves que le Gouvernement burundais continue d'émettre quant au droit des réfugiés à travailler, ainsi qu'aux difficultés de financement.

25. En avril 2020, de graves inondations dues à la montée des eaux dans la région de Gatumba ont touché 45 681 personnes et déplacé 17 792 personnes, dont 56 % de femmes. Cette situation a contribué à l'augmentation totale de 21 % des déplacements internes depuis décembre 2019, 131 336 personnes déplacées à l'intérieur du pays, dont 55 % de femmes, ayant été enregistrées en août 2020 et 83 % ayant été déplacées par des catastrophes naturelles et se trouvant principalement dans la province de

Bujumbura Rural. Une inspection du camp de déplacés de Gatumba a révélé les conditions déplorables dans lesquelles vivaient les résidents, en particulier les femmes. Étant donné le sous-financement actuel du plan d'aide humanitaire (31 %), les partenaires humanitaires n'ont pas été en mesure de répondre à tous les besoins, et les interventions restent très insuffisantes.

26. Les conditions météorologiques défavorables combinées à la pandémie de COVID-19 ont également eu un impact négatif sur la sécurité alimentaire, entraînant une augmentation de plus de 30 % du nombre de personnes ciblées pour l'aide alimentaire depuis le début de 2020. Le taux de prévalence de la malnutrition aiguë s'est également accru chez les enfants de moins de 5 ans, passant de 4,5 % en 2018 à 5,1 % en 2019, dépassant ainsi le seuil d'alerte de 5,0 % fixé par l'Organisation mondiale de la Santé. De plus, les partenaires en matière de nutrition s'attendent à ce que la pandémie puisse avoir pour effet indirect d'augmenter la malnutrition aiguë modérée de jusqu'à 20 %.

27. La capacité des pouvoirs publics à investir dans les services de santé a été considérablement réduite au cours des cinq dernières années, notamment en raison du fait que plusieurs donateurs ont suspendu l'aide budgétaire directe. Parallèlement, le pays continue à faire face à des épidémies récurrentes de choléra et de paludisme, dans un contexte où les infrastructures médicales et les capacités d'intervention sont insuffisantes. C'est sur cette toile de fond que le Gouvernement burundais, de concert avec ses partenaires, a entamé sa lutte contre la pandémie de COVID-19. Malgré des capacités locales encore faibles, les autorités burundaises avaient effectué 39 522 tests de dépistage au 4 octobre et confirmé 514 cas positifs (dont 35 membres du personnel sanitaire), soit un taux d'infection global de 1,3 %, la province de Bujumbura Mairie représentant environ 80 % des cas. Le nombre de tests de dépistage effectués et de cas confirmés reste relativement faible, mais une tendance à la baisse du recours aux services de santé a été observée entre janvier et avril 2020, ce qui pourrait être un effet indirect de la pandémie.

28. Évolution positive constatée au cours des deux derniers mois, le Gouvernement burundais a pleinement mis en œuvre les accords tripartites concernant le rapatriement des réfugiés burundais, qu'il a signés avec le HCR et la République-Unie de Tanzanie, d'une part, et avec le HCR et le Rwanda, d'autre part. Au 30 septembre, plus de 1 070 réfugiés burundais étaient rentrés du Rwanda, et davantage de retours sont attendus à l'avenir. Cependant, la présence de plus de 74 000 réfugiés et demandeurs d'asile congolais ainsi que l'arrivée de plus de 98 000 rapatriés burundais depuis septembre 2017, pour la plupart rentrés de République-Unie de Tanzanie, continuent de peser sur des ressources déjà rares et ont exacerbé la concurrence pour l'acquisition de terres et d'autres problèmes de réintégration. En outre, les allégations d'arrestations et de mauvais traitements infligés à certains rapatriés du Rwanda pourraient être dommageables à la tendance positive récemment observée et raviver les tensions ethniques.

29. Des parties prenantes ont expliqué qu'une distinction était opérée, parmi les réfugiés, entre les exilés politiques et les militants de la société civile qui auraient participé aux manifestations de 2015 et les autres réfugiés qui ont quitté le pays en raison de la crise, le retour des exilés politiques et des militants s'avérant plus difficile à gérer. Le retour volontaire en toute sécurité et dans la dignité de tous les réfugiés, leur protection et leur intégration dans les communautés restent, par conséquent, une source de préoccupation.

30. Le HCR continue à faciliter le rapatriement des réfugiés burundais, présents dans les pays de la région et dans des zones plus éloignées, qui ont pris la décision éclairée d'exercer leur droit de retour. Toutefois, si les conditions propices à une réintégration complète ne sont pas instaurées, les risques présentés par les problèmes

actuels de réintégration pourraient conduire à des déplacements secondaires, tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger, ce qui aggraverait la situation plutôt que d'apporter une solution durable au problème des réfugiés.

31. Si les partenaires humanitaires se sont clairement engagés à continuer d'aider le Burundi à répondre aux besoins humanitaires, plusieurs difficultés, notamment le faible niveau de financement de l'aide humanitaire, continuent d'entraver ces efforts. Durant la mission, des inquiétudes ont également été exprimées quant au fait que le Gouvernement a tendance à peindre un tableau positif de la situation dans le pays, ce qui a parfois conduit à sous-estimer les besoins humanitaires et freiné les activités de collecte de fonds. Il a aussi été noté qu'il fallait que le Gouvernement et ses partenaires harmonisent les données relatives à la situation humanitaire sur le terrain.

32. Les modifications récemment apportées à la loi sur les ONG internationales restent préoccupantes aux yeux de certaines parties prenantes. L'action du Gouvernement pour assurer une meilleure représentation des différents groupes ethniques au sein de la population active bénéficie certes d'une certaine adhésion, mais les ONG internationales ont fait valoir que les mécanismes qu'il proposait pour faire respecter les règles risquaient d'empiéter sur leur indépendance et de créer des goulets d'étranglement dans les processus de recrutement. Une grande méfiance règne également à l'égard de cette loi et de l'obligation faite à ces ONG de recueillir des données sur l'origine ethnique de leur personnel, au prétexte que le Gouvernement ne dispose pas de données exhaustives sur la composition ethnique de la population. Pour certains acteurs du développement et de l'aide humanitaire, les discordances dans les statistiques et le manque de coordination adéquate et centralisée ainsi que l'insuffisance du dialogue relatif aux politiques font également partie des problèmes aigus auxquels les partenaires internationaux continuent de se heurter dans leur travail quotidien.

E. Droits humains, égalité des genres et autonomisation des femmes

33. La surveillance des droits humains au Burundi s'est érodée ces dernières années, du fait de l'absence de mécanismes, d'institutions, de voix et d'organisations indépendants consacrés à cette activités. Depuis le 28 février 2019, le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) au Burundi a été fermé, à la demande du Gouvernement. À défaut de mémorandum d'accord avec l'administration, la présence de l'Union africaine consacrée aux droits humains est réduite et plusieurs restrictions ont été imposées aux activités relatives aux droits humains menées par l'équipe de l'Union africaine. De plus, les travaux de la Commission d'enquête sur le Burundi du Conseil des droits de l'homme, qui s'est vu refuser l'accès aux sources gouvernementales, sont entachés de controverses.

34. Le Gouvernement a déclaré que la situation des droits humains était saine, tout en reconnaissant que la poursuite de la coopération avec l'Organisation des Nations Unies demeurait nécessaire pour régler les questions en suspens, principalement pour appuyer le renforcement des capacités des institutions nationales. Selon les autorités burundaises, les droits humains font partie des priorités de l'administration. Durant la mission, les hauts responsables du Gouvernement et le parti au pouvoir, le CNDD-FDD, ont systématiquement rejeté les préoccupations relatives aux droits humains soulevées quant aux Imbonerakure et à leur ingérence dans les questions de sécurité, alors que d'autres parties prenantes considéraient les membres de cette ligue comme des facteurs d'insécurité et comme responsables de la plupart des violations des droits humains.

35. En juillet et août 2020, le Gouvernement a pris des mesures notables pour lutter contre l'impunité. Il a arrêté et poursuivi des membres des Imbonerakure, des

policiers de rang supérieur et des agents de l'administration locale pour extorsion et autres infractions pénales, renforçant ainsi l'optimisme prudent de la société civile et des acteurs politiques quant aux changements que la nouvelle administration apporterait. Toutefois, l'opinion dominante exprimée par plusieurs parties prenantes durant la mission est que le Burundi doit faire davantage pour s'acquitter de ses obligations internationales en matière de droits humains. Plusieurs interlocuteurs étaient d'avis qu'aucune amélioration décisive ne saurait être attendue tant que le chômage des jeunes ne serait pas endigué et que la police et les services nationaux de renseignement ne seraient pas réformés.

36. Les représentantes et représentants de l'opposition et des organisations de la société civile ont déploré ce qu'ils ont décrit comme un rétrécissement continu de l'espace démocratique, causé par la marginalisation et la censure des médias indépendants, ainsi que par le ciblage des groupes d'opposition, en particulier les militants du CNL, dont beaucoup seraient en détention. Certaines personnalités politiques ont reproché au CNDD-FDD et à sa ligue de jeunes d'avoir opprimé l'opposition et de l'avoir exclue de la gestion des affaires publiques après les élections, compromettant ainsi les efforts de réconciliation et de consolidation de la paix. Ils ont condamné la fermeture du bureau du HCDH au Burundi au début de l'année 2019 et demandé sa réouverture ou, tout au moins, l'affectation d'une équipe consultative sur les droits humains au Bureau du Coordonnateur résident. Ils ont également souligné l'importance d'une gestion adéquate de la sécurité intérieure, dans le plein respect des droits humains.

37. Les membres de la mission d'évaluation stratégique ont constaté une convergence de vues entre les parties prenantes sur la nécessité de favoriser l'indépendance et l'efficacité du pouvoir judiciaire. Ils ont également relevé que l'opinion unanime était que la Commission nationale indépendante des droits de l'homme travaillait efficacement, sachant que cette institution serait au cœur de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Burundi pour faire progresser les droits humains. Certains départements et institutions de l'État, notamment le Ministère de la solidarité nationale, des affaires sociales, des droits de la personne humaine et du genre, la Commission nationale indépendante des droits de l'homme et la Commission Vérité et réconciliation ont également fait savoir combien ils appréciaient la coopération fructueuse avec l'Organisation des Nations Unies, tout en demandant un appui accru pour surmonter efficacement les problèmes persistants en matière de droits humains.

38. Des progrès importants ont été réalisés au regard de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes. Ils se sont traduits par, notamment : la ratification d'instruments internationaux et régionaux protégeant les droits des femmes en général (par exemple, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels) ; l'existence, dans la Constitution, de dispositions garantissant l'égalité des genres ; l'adoption d'une politique nationale sur le genre pour la période 2012-2025 ; l'établissement d'un plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité ; l'adoption d'une disposition visant à garantir un quota d'au moins 30 % de femmes au Parlement, avec possibilité de cooptation si le quota n'est pas atteint ; la publication d'un guide de l'intégration des questions de genre dans la mise en œuvre du programme national de réforme de l'administration. En particulier, grâce à l'introduction des quotas et à d'autres volets consacrés aux questions de genre dans la loi électorale, les élections de mai-août 2020 ont permis d'atteindre les chiffres suivants : près de 40 % de femmes à l'Assemblée nationale, 45 % au Sénat et 30 % au Gouvernement. Cependant, en l'absence de dispositions juridiques contraignantes imposant

l'observation du quota de 30 %, la représentation féminine est restée minimale lors des élections des membres des conseils de « collines », ainsi qu'à tous les niveaux de l'administration.

39. Au cours de la mission, les femmes ont été saluées pour le rôle qu'elles avaient joué en tant qu'artisanes de la paix, aux niveaux communautaire et national, notamment par l'intermédiaire du réseau national des femmes médiatrices et de différentes organisations féminines. On sait que l'autonomisation économique des femmes a un effet favorable sur les moyens de subsistance, l'éducation et la santé des ménages. Elle a aussi été prise en compte dans la politique nationale sur le genre, ce qui a conduit à la création, en 2020, d'une banque d'investissement pour les femmes.

40. Néanmoins, la pleine mise en œuvre de la plupart des instruments juridiques sur la protection et l'autonomisation des femmes demeure entravée par des obstacles considérables, tels que le poids des normes et pratiques socioculturelles, le patriarcat, les stéréotypes et l'insuffisance des ressources. La violence de genre, y compris le viol, est toujours bien réelle, mais l'application de la loi réprimant la violence contre les femmes s'avère problématique. L'impunité de la violence faite aux femmes est encore généralisée et le règlement extrajudiciaire des affaires reste communément accepté.

41. Les femmes et les filles sont victimes de discrimination dans les questions d'héritage de terres et biens familiaux, et pourtant le processus d'élaboration d'une loi pour remédier à ce problème s'est enlisé il y a quelques années, et la question reste très politisée. Certaines parties prenantes ont noté que l'importance de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes n'était pas suffisamment soulignée dans les politiques annoncées et les déclarations faites par les dirigeants actuels, ce qui avait pour effet de détourner l'attention de cette question cruciale. Dans la plupart des discussions avec la mission d'évaluation stratégique, les questions relatives à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes ont été évoquées en termes de nombre de femmes dans les institutions ou aux postes clés. Malgré certains progrès, les femmes restent sous-représentées aux postes de décision nominatifs, en particulier aux postes de direction, à tous les niveaux des secteurs public ou privé.

F. Coopération régionale et internationale

42. Dans son discours inaugural, M. Ndayishimiye a promis que son administration améliorerait les relations entre le Burundi et la communauté internationale sur la base du respect mutuel et des intérêts communs. Depuis son entrée en fonction, le Président a rencontré plusieurs représentantes et représentants de pays étrangers et d'organisations bilatérales et multilatérales, dont l'Union africaine, l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies, pour discuter des moyens de normaliser et de renforcer la coopération bilatérale et multilatérale.

43. De même, le Ministre des affaires étrangères a indiqué à plusieurs reprises que la diplomatie économique restait au cœur de ses activités, soulignant les principes de respect mutuel, de complémentarité et d'amélioration des relations entre le Burundi et ses voisins, les organisations internationales et la communauté internationale dans son ensemble. Faisant allusion à la suspension de l'aide budgétaire directe de l'Union européenne depuis 2016, M. Shingiro a également exprimé l'espoir que les « sanctions unilatérales » imposées au Burundi seraient levées. La plupart des parties prenantes consultées par la mission d'évaluation stratégique ont demandé que l'Organisation des Nations Unies œuvre en faveur de la reprise de la coopération internationale afin de soutenir le programme de développement du Gouvernement. Elles ont fait observer que pareille coopération constituerait l'un des meilleurs moyens d'épauler le Burundi dans la mise en œuvre de son plan national de

développement, conformément aux six priorités du Président, en vue de stimuler la croissance économique, de réduire la pauvreté et de mieux positionner le pays sur la trajectoire qui le conduira à réaliser le Programme 2030 et à atteindre les objectifs de développement durable y afférents.

44. S'agissant de la collaboration entre le Burundi et les pays de la région des Grands Lacs, M. Shingiro a fait valoir qu'il importait d'entretenir de bonnes relations, basées sur l'intégration, le commerce et la protection mutuelle de la paix et de la sécurité. Des forces négatives demeurent actives dans la région, des mouvements de combattants et d'armes étant signalés, en particulier aux frontières entre le Burundi, la République démocratique du Congo et le Rwanda. Ces dernières années, l'action menée en vue d'accroître la coopération régionale sur les questions de sécurité s'est intensifiée, comme le montre notamment la série de réunions de chefs de services de renseignement et de sécurité tenue en 2019 et facilitée par le Bureau de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs. Plus récemment, le Mécanisme conjoint de vérification élargi de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs a facilité une réunion entre les chefs des services de renseignement militaire du Burundi et du Rwanda, afin de remédier aux incidents violents qui surviennent de façon récurrente le long de leur frontière commune. La porosité des frontières, la pénurie de ressources et les blessures et le ressentiment encore vifs liés aux conflits passés, ainsi que la méfiance générale, demeurent des obstacles dans toute action visant à améliorer les relations, principalement entre le Burundi et le Rwanda, mais aussi entre le Burundi et d'autres partenaires régionaux et internationaux.

45. Le 6 août 2020, le Burundi a fixé des conditions en réponse à la demande formulée par le Rwanda que les deux pays règlent pacifiquement leurs différends et restaurent leurs relations diplomatiques. Il a fait dépendre toute normalisation des relations de l'extradition des auteurs présumés de la tentative de coup d'État de 2015 et de la levée des obstacles au retour des réfugiés burundais accueillis au Rwanda. M. Shingiro a réitéré ces conditions lors de sa rencontre avec les membres de la mission d'évaluation stratégique. Suite à cette mission, le 20 octobre 2020, les Ministres des affaires étrangères du Rwanda et du Burundi se sont rencontrés au poste frontalier unique de Nemba-Gasenyi, marquant ainsi la première réunion bilatérale depuis que les deux pays avaient rompu leurs relations en 2015. Les deux hauts fonctionnaires ont tenu une réunion à huis clos et ont ensuite publié un communiqué commun, dans lequel ils ont déclaré que leur réunion avait pour objet d'évaluer les relations entre leurs pays respectifs et d'envisager les modalités de leur normalisation.

46. Plusieurs interlocuteurs ont insisté sur l'urgence de la réconciliation entre le Burundi et le Rwanda, compte tenu des incidences politiques internes des tensions entre les deux pays, ainsi que de leurs répercussions sur les moyens de subsistance des populations vivant dans les zones frontalières. S'agissant des relations avec la République démocratique du Congo, de hauts fonctionnaires ont fait observer que les deux pays coopéraient de façon fructueuse face à la menace posée par les forces négatives basées dans les deux provinces du Kivu. Le 5 octobre, la Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, Marie Tumba Nzeza, s'est rendue au Burundi pour discuter des questions relatives à la paix, à la sécurité et au commerce entre les deux pays.

47. Les parties prenantes reconnaissent à l'unanimité que le dialogue est la seule voie pour instaurer une paix durable au Burundi, mais il existe un manque évident de consensus entre les États membres de la Communauté d'Afrique de l'Est sur la meilleure façon de faire avancer le processus. Le dialogue interburundais mené par la Communauté d'Afrique de l'Est reste dans une impasse et, en l'absence de toute décision à l'issue du Sommet des chefs d'État de la Communauté d'Afrique de l'Est sur la marche à suivre, on ne sait pas très bien comment les chefs d'État des différents

pays de la région, y compris le médiateur du dialogue, M. Museveni, se positionnent quant à la poursuite de ce processus au lendemain de l'élection présidentielle. L'une des pistes proposées par certains États Membres africains serait la mise en place d'un mécanisme de suivi sur la base des recommandations figurant dans le rapport final de l'ancien facilitateur du dialogue. Toutefois, la portée et la forme de ce mécanisme restent à déterminer.

IV. Observations et recommandations

A. Situation politique et consolidation de la paix

48. Les Burundais et Burundaises sont mus par une volonté forte et réelle d'opérer un changement positif. Les États Membres et l'Organisation des Nations Unies devraient aider activement le pays à réaliser la transformation qu'il recherche, tout en facilitant la réconciliation politique, la mise en place d'un système politique inclusif et la promotion des droits humains et des libertés fondamentales pour tous les Burundais et Burundaises. L'approche de toute participation devrait mettre l'accent sur le respect mutuel, le partenariat et la collaboration avec le Gouvernement et les institutions de la société civile, ainsi qu'avec les acteurs régionaux et internationaux.

49. La plupart des parties prenantes burundaises étaient d'avis que les problèmes survenus autour de la crise de 2015 n'avaient pas été abordés dans le cadre des élections de 2020. Des éléments essentiels qui garantiraient une paix et une stabilité durables au Burundi restent sans réponse, notamment le besoin de réconciliation et de cohésion sociale et l'ouverture et le maintien de l'espace politique. De nombreux acteurs nationaux et internationaux ont salué l'ouverture au dialogue exprimée par le Président Ndayishimiye et sa nouvelle administration. L'Organisation des Nations Unies est prête à saisir cette occasion pour collaborer avec le Gouvernement, ainsi qu'avec les États Membres de la Communauté d'Afrique de l'Est, la Commission de l'Union africaine et d'autres partenaires internationaux, afin d'étudier les meilleurs moyens de continuer à promouvoir un processus de réconciliation nationale authentique et inclusif, en tenant compte de la préférence du Président pour un processus de dialogue dirigé et contrôlé par le Burundi, ainsi que des recommandations formulées par l'ancien facilitateur du dialogue et l'ancien Envoyé spécial pour le Burundi. Pour soutenir les efforts renouvelés du pays visant à relancer la coopération bilatérale et multilatérale, les partenaires concernés devraient prendre en compte les progrès relatifs réalisés depuis 2015 et l'avis du Gouvernement selon lequel le pays ne représente plus une menace pour la paix et la sécurité régionales et internationales.

50. À cet égard, l'Organisation des Nations Unies engagera des discussions avec les autorités burundaises dans l'objectif de trouver un terrain d'entente permettant de continuer à aider le pays à accomplir la transformation qu'il recherche. L'entité qui succéderait au Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) pour le Burundi pourrait prendre la forme d'un bureau autonome situé au même endroit que le Bureau du Coordonnateur résident, avec une certaine supervision de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs et du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix. Cette solution permettrait d'assurer une cohérence, un engagement et un partenariat renforcés, à l'appui de l'action menée par le pays pour instaurer un processus de réconciliation nationale, cet objectif figurant parmi les six priorités du Président. Compte tenu de ce qui précède, je recommande la prolongation du Bureau de l'Envoyé spécial pour le Burundi jusqu'au 31 décembre 2021, pendant sa transition vers la nouvelle présence des Nations Unies, dont les détails seront convenus par l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement burundais.

51. Une telle présence reconfigurée des Nations Unies à l'appui du processus politique et de la consolidation de la paix pourrait fournir une assistance technique et une aide au renforcement des capacités des institutions démocratiques nationales, telles que l'Ombudsman, la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, la Commission Vérité et Réconciliation et les organisations locales de la société civile, y compris les groupes de femmes. Elle pourrait également encourager et soutenir, le cas échéant, un véritable dialogue sur les questions clés entre les autorités et les représentantes et représentants des groupes d'opposition, l'opposition interne et les membres de la diaspora, y compris celles et ceux qui sont en exil, ainsi que les dirigeantes et dirigeants de la société civile, en mettant l'accent sur la recherche d'un consensus pour la pérennisation de la paix, par la promotion de la réconciliation, de la cohésion nationale et de la construction et de la consolidation de la paix. Il est également proposé que le nouveau bureau continue à soutenir toute initiative entreprise par la région pour épauler le Gouvernement burundais.

52. S'agissant de l'impasse dans laquelle se trouve le dialogue inter-burundais, des consultations entre la Communauté de l'Afrique de l'Est, l'Union africaine, l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement burundais seraient essentielles pour définir un cadre acceptable permettant d'aborder les questions non résolues par le processus électoral et les autres tensions politiques persistantes au Burundi et dans la région. Une option pourrait consister à passer d'un dialogue inter-burundais dirigé par la Communauté de l'Afrique de l'Est à un dialogue dirigé et contrôlé par le Burundi, avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies, de l'Union africaine et de la Communauté de l'Afrique de l'Est.

53. L'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire de sa nouvelle présence politique et de l'équipe de pays des Nations Unies, aidera les parties prenantes burundaises à définir un programme clair de consolidation de la paix, afin d'orienter la programmation des mesures et de mobiliser des ressources au service des initiatives de consolidation de la paix et de prévention des conflits aux niveaux local et national. La nouvelle stratégie de financement pour le Burundi, qui doit être élaborée par le Fonds pour la consolidation de la paix sur la base d'une analyse actualisée du conflit, conformément au bilans commun de pays et à l'issue d'un exercice de hiérarchisation des priorités à entreprendre avec les principales parties prenantes burundaises, pourrait jouer un rôle important en unissant les parties prenantes burundaises et en cernant de nouvelles initiatives de programmation. Ces initiatives pourraient compléter, selon que de besoin, le soutien continu par la médiation sous l'égide de l'Union africaine et de la Communauté de l'Afrique de l'Est, avec un appui supplémentaire de la présence politique de l'Organisation des Nations Unies.

54. La Commission de consolidation de la paix devrait continuer à agir, à la demande du Gouvernement, comme une plateforme de dialogue entre le Burundi et ses partenaires, à l'appui du programme de consolidation de la paix et du plan national de développement, y compris aux fins de la mobilisation de ressources.

B. Situation socioéconomique

55. Compte tenu de la baisse récente des indicateurs de développement humain au Burundi, qui pâtiront encore davantage des répercussions socioéconomiques de la pandémie de COVID-19, les priorités de développement du pays devraient continuer à retenir l'attention de la communauté internationale, conformément aux six priorités définies par le Président. À cette fin, l'équipe de pays des Nations Unies et les institutions financières internationales engageront un dialogue avec le Gouvernement sur les contributions qu'elles peuvent apporter à la mise en œuvre du plan national de

développement, tel que révisé et harmonisé avec les six priorités du Président et en tenant compte des incidences économiques et sociales de la pandémie.

56. Compte tenu de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'économie et, en particulier, sur les plus vulnérables, l'équipe de pays des Nations Unies dialoguera avec les autorités burundaises sur la relance économique, les interventions en faveur de la résilience et les capacités institutionnelles. À cet égard, je me félicite du partenariat entre le Ministère burundais des finances et la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et les agences, fonds et programmes des Nations Unies compétents. Je me félicite également de l'assistance fournie par le Bureau du Coordonnateur résident et le PNUD à l'élaboration conjointe, par l'équipe de pays des Nations Unies et les donateurs, d'un plan des partenaires de développement d'appui à la riposte socioéconomique à la pandémie de COVID-19, à la relance et à la consolidation de la paix au Burundi.

57. J'encourage les réformes sur les questions clés de gouvernance afin d'ouvrir la voie à un dialogue inclusif avec la communauté internationale. Je suis d'avis que la levée des restrictions financières et budgétaires actuelles à l'encontre du Burundi pourrait contribuer à améliorer l'ensemble des relations entre le pays et la communauté internationale. À cet égard, si nécessaire, l'Organisation des Nations Unies pourrait faciliter la reprise du dialogue interactif entre le Burundi et les partenaires internationaux de développement.

C. Situation humanitaire

58. Pour répondre aux besoins humanitaires dans le pays, les partenaires humanitaires et le Gouvernement burundais doivent renouveler leur détermination à engager un dialogue constructif afin de parvenir à une interprétation commune des principes humanitaires et de la nature indépendante de l'action humanitaire, et d'améliorer ainsi la collaboration en matière de partage de l'information, de collecte de données et de transparence.

59. Le retour et la réintégration de milliers de réfugiés avec l'aide du Gouvernement ne peuvent être soutenus par l'économie dans son état actuel. Pour que les réfugiés puissent profiter de leur retour et renforcer leurs communautés d'accueil, certains investissements à long terme sont nécessaires, au-delà des programmes de retour immédiat. À cet égard, j'engage le Gouvernement à intensifier sa collaboration avec les acteurs régionaux et internationaux du développement concernant la réintégration des rapatriés dans les populations d'accueil. En outre, je demande aux partenaires internationaux et aux pays donateurs de soutenir l'action menée par l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement pour faciliter le retour et la réintégration des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays.

60. J'exhorte le Gouvernement à lever ses réserves concernant le droit des réfugiés à travailler et à accéder au marché du travail afin de leur permettre d'atteindre l'autosuffisance, de contribuer à l'économie nationale et d'atténuer le risque qu'ils se livrent à des activités illégales, notamment s'associer avec des groupes armés.

D. Droits humains, égalité des genres et autonomisation des femmes

61. Je me félicite de la disposition des autorités burundaises à continuer de collaborer avec l'Organisation des Nations Unies sur les questions de droits humains et à prendre des mesures concrètes pour que les responsables de violations graves des droits humains rendent compte de leurs actes. J'engage le Gouvernement à approuver le rétablissement d'une présence du HCDH au Burundi. Ce serait une démonstration

importante de sa détermination à promouvoir les droits humains et une réaffirmation de sa volonté de travailler en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour atteindre cet objectif. Cette présence pourrait apporter un soutien accru au renforcement des institutions consacrées à la promotion et à la protection des droits, notamment la Commission nationale indépendante des droits de l'homme et le pouvoir judiciaire, ainsi qu'à l'application des recommandations pertinentes des mécanismes internationaux des droits humains.

62. L'équipe de pays des Nations Unies, en particulier ONU-Femmes, continuera à dialoguer avec le Gouvernement burundais et à l'assister dans le règlement des problèmes systémiques et structurels qui entravent les progrès des droits des femmes et de l'égalité des genres. Il importe d'appuyer l'opérationnalisation de la banque d'investissement pour les femmes, afin de faire progresser la réalisation des droits économiques et l'autonomisation des femmes. Il convient également de continuer à soutenir le rôle des femmes médiatrices de paix dans la mise en œuvre du plan d'action national relatif à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, en particulier en ce qui concerne les questions de dialogue communautaire, d'apaisement, de tolérance et de réconciliation. L'appui à la réalisation des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité au Burundi doit faire partie du programme de consolidation de la paix et de la feuille de route pour le pays et, à cet égard, il bénéficierait d'un financement et d'un soutien continus du Fonds pour la consolidation de la paix.

63. Les femmes sont largement représentées à l'Assemblée nationale, au Sénat et au Gouvernement, ce qui permet de faire avancer les questions d'égalité des genres et les droits des femmes. Il convient de leur donner accès au renforcement des capacités dans leurs domaines respectifs de responsabilité, au leadership porteur de transformation et à la formation tenant compte des questions de genre pour qu'elles puissent assumer efficacement leurs responsabilités de décideuses et faire progresser l'autonomisation des femmes. À cette fin, les initiatives pourraient comprendre la révision des lois discriminatoires à l'égard des femmes, la collaboration avec le pouvoir judiciaire et d'autres institutions compétentes et la mise à profit de leur rôle de surveillance pour garantir que l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes soient intégrées aux politiques et mesures gouvernementales dans toutes les institutions clés.

E. Conditions de sécurité

64. Le rôle des Imbonerakure, la ligue de jeunes du parti au pouvoir, le CNDD-FDD, dans la sûreté et la sécurité publiques reste un point de controverse parmi les Burundais et Burundaises. Avec l'accord du Gouvernement, l'Organisation des Nations Unies pourrait aider les autorités à faire face à ces préoccupations, en apportant un soutien aux activités qui facilitent l'insertion socioéconomique des membres des Imbonerakure. Si besoin, des programmes spéciaux de collecte d'armes pourraient être conçus pour assurer une paix et une sécurité durables dans le pays et la région.

65. Les entités des Nations Unies continueront à dialoguer avec les autorités burundaises et les entités régionales concernées, notamment la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, en vue de renforcer les mesures de confiance des chefs des services de renseignement et de sécurité des États membres de la Conférence. Ces efforts seront pris en compte dans le cadre de la stratégie régionale des Nations Unies pour la consolidation de la paix, la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs.

F. Coopération régionale et internationale

66. Les élections et la transition politique récentes ont offert au pays et à ses partenaires bilatéraux et multilatéraux l'occasion de renouveler leur partenariat, sous réserve que toutes les parties concernées fassent preuve de la souplesse nécessaire et se montrent disposées à surmonter les obstacles du passé et à s'engager dans un dialogue constructif. Pour résoudre cette équation, il faudra trouver le terrain d'entente qui permettra d'atteindre un équilibre entre, d'une part, la volonté du Gouvernement de soustraire le pays à la surveillance internationale pour qu'il puisse se concentrer sur les questions de développement et, d'autre part, la responsabilité incombant au Conseil de sécurité de maintenir la paix et la sécurité internationales.

67. Guidée par les priorités du nouveau Gouvernement et les engagements pris par le pays au titre des cadres régionaux et internationaux, l'Organisation des Nations Unies mobilisera les principaux acteurs pour qu'ils contribuent à améliorer considérablement les relations entre le Burundi et la sous-région, la région et la communauté internationale, afin de rétablir la confiance et la coopération. À cet égard, les entités compétentes des Nations unies (le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le Département des opérations de paix, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, le Bureau de la coordination des activités de développement et la Commission de consolidation de la paix) faciliteront la collaboration entre les différentes équipes de pays des Nations Unies de la région et les institutions garantes de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération afin de motiver les partenaires régionaux et internationaux à soutenir des projets prometteurs pour le Burundi sur le plan économique, qui pourraient également entraîner des dividendes de paix et de sécurité régionales, grâce à une collaboration transfrontalière renforcée. Ces efforts seront examinés dans le cadre de la stratégie régionale des Nations Unies pour la consolidation de la paix, la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs.

V. Conclusion

68. Le climat globalement pacifique dans lequel les élections se sont déroulées au Burundi, suivies par une transition sans heurts vers une nouvelle équipe dirigeante, a témoigné de la volonté du peuple burundais de tourner la page et de s'engager à nouveau sur la voie d'une paix et d'un développement durables dans le pays. Aujourd'hui plus que jamais, l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale ont l'occasion d'aider le Gouvernement et le peuple burundais à tirer parti de l'élan imprimé par ces élections. Tout en félicitant le Burundi et ses dirigeants pour les progrès accomplis, notamment sur les questions de sécurité, j'invite le Gouvernement à collaborer avec l'Organisation pour préserver ces acquis et faire progresser la réconciliation nationale, la consolidation de la paix, la cohésion sociale, le développement socioéconomique, les priorités humanitaires et le respect des droits humains et de l'état de droit. Dans ce contexte, je salue la bonne volonté déclarée par le Président Ndayishimiye envers la communauté internationale et je prends note de ses six priorités. Je salue également la volonté du Gouvernement de discuter de l'avenir du Bureau de mon Envoyé(e) spécial(e) pour le Burundi.

69. Je remercie l'administration burundaise du soutien qu'elle a apporté à la mission d'évaluation stratégique, qui a pu se déployer dans le pays en observant pleinement les mesures de prévention de la pandémie de COVID-19, et je remercie également toutes les parties prenantes pour leur participation active aux travaux de la mission. Je remercie mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, Huang Xia, et ma Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique, Bintou Keita, d'avoir conjointement dirigé

la mission. Enfin, je remercie le Coordonnateur résident par intérim, les membres de l'équipe de pays des Nations Unies et le personnel du Bureau de mon Envoyé(e) spécial(e) pour le Burundi pour leur contribution à cette évaluation stratégique et pour leur dévouement à l'égard du Gouvernement et du peuple burundais. Je compte sur leur engagement continu alors que l'Organisation des Nations Unies et le Burundi entament ce nouveau chapitre de leur partenariat.